

Cinquante millions et mille attentions



**LUC
LAROCHELLE**

PERSPECTIVES

luc.larochelle@latribune.qc.ca

Les assureurs privés ont versé jusqu'à maintenant 50 M\$ en indemnités de toutes sortes aux sinistrés de Lac-Mégantic, selon le registre tenu par le Bureau d'assurance du Canada (BAC).

Ces chiffres ne recensent que les pertes matérielles et autres inconvénients subis par les citoyens et les commerçants, pas les montants payés en assurance-vie aux proches des 47 victimes ou les autres compensations pour des traumatismes personnels.

Le montant colle aux premières estimations avancées dans les jours ayant suivi le déraillement meurtrier et destructeur de juillet, qui a déclenché une avalanche de 600 réclamations.

« Les déboursés auraient toutefois pu être plus importants. Les assureurs paient normalement pour ramasser les débris. Comme le ministère de la Sécurité publique a pris en charge la décontamination des sols, le nettoyage a été effectué au cours de la même opération », précise Julie Bellemare, conseillère en affaires publiques au BAC.

« Plus de 80 pour cent des dossiers nous ayant été confiés ont été réglés. La plupart de ceux restant à finaliser ont trait aux pertes de revenus qui ne pourront être comptabilisées

en totalité que le jour où les commerçants relanceront leurs activités. La promesse d'efficacité a été tenue », se réjouit le président de Déry Barette, Jacques Fortier.

Cette firme sherbrookoise d'experts en sinistre a dépêché ses équipes dans une unité mobile à Lac-Mégantic l'été dernier afin de faciliter les démarches des assurés.

L'envoi de vœux d'un assureur à l'un de ses clients éprouvés est un geste d'empathie, une courtoisie d'affaires. Il est moins commun qu'un sinistré destine une carte de Noël à celui qui a traité sa réclamation d'assurance.

« J'ai posé ce geste de gratitude, car j'ai été touchée par l'empathie, l'approche humaine et le professionnalisme auxquels j'ai eu droit. Au lendemain d'une semblable catastrophe, on passe nécessairement par le découragement. Si nous avons pu reprendre nos opérations en seulement cinq semaines, c'est qu'à toutes les portes où j'ai frappé m'ont répondu des gens ayant fait preuve d'une grande sensibilité. Partout on me disait : je comprends le degré d'urgence », témoigne l'optométriste Madeleine Dubé dont la clinique du centre-ville a été



IMACOM, RENÉ MARQUIS

L'optométriste Madeleine Dubé a exprimé sa gratitude en envoyant une carte de Noël à l'expert en sinistre qui a traité sa réclamation. Sa clinique a été relocalisée et a redémarré ses activités à peine cinq semaines après avoir été rasée au centre-ville de Lac-Mégantic.

une perte totale.

Sans attendre la planification municipale pour le redéploiement commercial, le Dr Dubé est allée s'installer dans le secteur Fatima.

« C'est un hasard que nous nous soyons retrouvés dans le périmètre du futur centre-ville où s'implantera le supermarché Métro. La demande était forte, les locaux rares et s'il y avait eu toutes sortes de complications avec les assureurs, ça aurait ajouté aux tracas », se réjouit-elle.

Des cas sont plus complexes. Des litiges font rager des assurés. Inévitablement. Les valeurs municipales, marchandes, de reconstruction ou de relocalisation servant de références pour compenser la perte d'immeubles ou de terrains ne sont pas des absolus collant à

toutes les attentes.

« Tout ce qui est humainement possible a été fait depuis le premier jour. Tenant compte que nos propres bureaux ont été détruits, que plusieurs membres de notre personnel ont été eux-mêmes affectés par la perte de proches, les efforts ont été considérables. Nous accueillerons la prochaine année avec un certain soulagement », confie Pierre Bélair, directeur général de la Promutuel Monts et Rives, un des principaux assureurs à Lac-Mégantic.

Selon M. Bélair, ses membres-assurés n'ont pas à s'inquiéter que les coûteux déboursés leur reviennent en augmentation de prime.

« Ni pour nous ni pour les autres assureurs de la ville », soutient-il.

Sensibilité et solidarité ont

fait tache d'huile cette année dans les terres souillées de pétrole.

Appui discret

J'ai souvenir que des camions chargés de denrées alimentaires partaient pour Lac-Mégantic lors de la distribution des Paniers de l'espoir. Comme ces camions effectuaient le plus long trajet, ils étaient les premiers chargés.

Les immenses besoins à Sherbrooke et l'implication d'autres organismes dans les villes périphériques ont réduit au fil des ans le périmètre d'action de la Fondation Rock-Guertin lors du blitz précédant Noël.

« J'ai vérifié auprès de la Banque alimentaire de Lac-Mégantic, ils ont déjà le support de l'Armée du Salut et de la Croix-Rouge. Les gens là-bas savent qu'à partir du moment où les organismes nationaux se retireront, ils n'auront qu'à nous faire signe pour un coup de main », assure le directeur général de la Fondation Rock-Guertin, Denis Fortier.

Lorsque les bouteilles d'eau sont devenues rares cet été à Lac-Mégantic, la Fondation Rock-Guertin a vidé ses entrepôts. Collations et rafraîchissements ont également été envoyés pour les pompiers.

« Je suis natif de Lac-Mégantic, j'y ai perdu un bon ami alors qu'un autre de mes copains est en deuil de son fils. Pas besoin de vous dire que ce drame m'a remué. Je garde un œil attentif sur ce qui s'y passe », confie M. Fortier.

L'action n'est pas très visible, mais la main des Sherbrookoises est bien tendue.

TRANSPORT DE PÉTROLE BRUT PAR TRAIN

Ottawa veut renforcer les règles

AGENCE FRANCE-PRESSE
ET JACYNTHE NADEAU

OTTAWA — Le Canada a l'intention de classer bientôt le pétrole brut comme une matière hautement dangereuse, ce qui renforcera les règles de sécurité entourant son transport, a indiqué hier la ministre des Transports Lisa Raitt au *Globe and Mail*.

Le brut était jusqu'à présent considéré officiellement comme un produit inflammable, et non explosif, mais le déraillement d'un convoi de wagons-citernes à Lac-Mégantic le 6 juillet dernier, qui a fait 47 morts, a mis en évidence de graves insuffisances réglementaires.

Les modifications préparées par le ministère canadien des Transports seront finalisées d'ici fin janvier, pour une application mi-2014, a précisé Mme Raitt au journal torontois.

« Nous voulons que ce dossier avance le plus rapidement possible », a expliqué la ministre.

Trois groupes de travail ont ainsi été formés fin novembre, afin de fournir des réponses « à court et long terme » sur la classification des matières dangereuses, les mesures d'urgence et les standards de sécurité des wagons-citernes, a précisé hier à l'AFP le cabinet de Mme Raitt.

En choisissant de renforcer ces règles, Ottawa reconnaît que le brut « est une matière dangereuse et devrait être traité comme tel », a déclaré Mme Raitt.

Ainsi, les sociétés ferroviaires acheminant du brut devront préparer des plans de contingence spécifiques, prévoyant notamment que des équipes d'intervention et de décontamination se trouvent sur l'itinéraire emprunté par les convois pétroliers.

Ottawa augmentera également les franchises d'assurance minimum imposées aux sociétés transportant du pétrole. Cela doit permettre d'éviter, comme ce fut le cas cet été au Québec, que les entreprises impliquées dans un accident soient incapables d'assumer les coûts de nettoyage et de décontamination.

Pas dans la bonne direction

« C'est des demandes que Lac-Mégantic fait depuis des mois de resserrer les règles de sécurité, non seulement au niveau des matières dangereuses, mais aussi au niveau des opérations ferroviaires et du matériel roulant », a réagi à *La Tribune* la mairesse Colette Roy Laroche.

« C'est une annonce qui va dans la bonne direction, ajoute-t-elle, mais nous serons en sécurité seulement si on met les effectifs nécessaires

au niveau des inspections, tant des matières transportées que des façons d'opérer et de l'entretien du matériel roulant. Nous aurons beau avoir les plus strictes mesures de sécurité au monde, s'il y a personne pour les faire respecter, on ne pourra que constater du relâchement. »

Dans la même veine, la mairesse et ses homologues du monde municipal entendent faire des représentations auprès de Transports Canada pour qu'il impose aux compagnies ferroviaires de dévoiler à l'avance le contenu des wagons-citernes qui transitent sur leur territoire.

Le mois dernier, la ministre Lisa Raitt a annoncé que les transporteurs allaient devoir divulguer la nature du contenu des wagons, tous les trois mois, pour les entreprises canadiennes de classe 1 transportant des produits dangereux, et sur une base annuelle dans le cas de société

étrangère comme la MMA.

« Comme les municipalités sont responsables de la sécurité sur leur territoire, il faut connaître à l'avance les contenus des wagons, plaide pour sa part Mme Roy Laroche. De l'apprendre trois mois ou même un an après, c'est vraiment inacceptable. Tant à la Coalition municipale transfrontalière pour la sécurité ferroviaire qu'à l'Union des municipalités du Québec, qu'à la Fédération québécoise des municipalités, nous allons tous dans le même sens pour demander que ces éléments fassent partie de la nouvelle réglementation à venir. »

Enfin, la mairesse a confirmé qu'un représentant de Transports Canada sera à Lac-Mégantic lundi pour annoncer la date de reprise des activités ferroviaires et rendre compte des mesures prises pour rassurer la population.